



Service Communication

☎ 02.23.23.83.52 / 86.29

☎ 02.23.23.83.96

communication@insa-rennes.fr

Rennes, le 19 mai 2006

# Communiqué de presse

► Nouveaux diplômes 2006/2007

L'INSA de Rennes présente ses nouveautés pour la prochaine rentrée universitaire :

## Deux masters internationaux

Pour l'année universitaire 2006/2007, le réseau des 5 INSA lance une offre de formation au niveau Master Recherche sous la signature « INSA Graduate School of Science and Technology ». Ces formations intitulées « Masters Recherche Internationaux » sont dispensées en anglais et prioritairement dédiées aux étudiants étrangers de haut niveau.

Dans ce cadre, l'INSA de Rennes ouvre deux nouveaux diplômes, en collaboration avec ses partenaires régionaux :

- Computer Science
- Electronics and communications systems

*En savoir plus :*

[www.insa-imasters.com](http://www.insa-imasters.com)

## Un diplôme d'Ingénieur INSA par la VAE

L'INSA de Rennes propose également l'obtention du diplôme d'Ingénieur INSA par la validation des Acquis de l'Expérience, selon les textes en vigueur : « Toute personne ayant exercé pendant trois ans minimum une activité professionnelle, salariée, non salariée ou bénévole, en rapport direct avec le diplôme visé, peut demander la validation des acquis de son expérience pour justifier tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme. (Article L.613 -3 du Code de l'Education) ».

Les 6 spécialités d'Ingénieur de l'INSA de Rennes sont ainsi désormais accessibles par cette voie : *Electronique et Informatique Industrielle, Electronique et Systèmes de Communication, Génie Civil et Urbanisme, Génie Mécanique et Automatique, Informatique, Matériaux et Nanotechnologie.*

Les candidats à la VAE doivent effectuer un dossier mettant en évidence comment les circonstances professionnelles leur ont permis d'acquérir la maîtrise des capacités attendues ; ils doivent expliciter par référence au diplôme postulé, les connaissances, compétences et aptitudes acquises par l'expérience.

La validation, partielle ou totale, est prononcée par un jury après un examen approfondi du dossier et une audition du candidat. En cas de validation partielle, une formation complémentaire est proposée au candidat, de façon à lui permettre d'acquérir les connaissances non validées par rapport au référentiel du diplôme.

*En savoir plus :*

[www.insa-rennes.fr](http://www.insa-rennes.fr)